

Le 9 janvier 2014

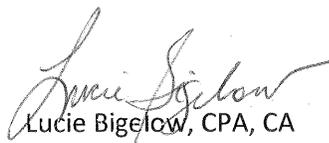
Me Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire adjointe  
Régie de l'Énergie  
Tour de la Bourse  
800 Place Victoria, bureau 255  
Montréal QC H4Z 1A2

Madame,

Vous trouverez ci-incluse la déclaration annuelle relative aux dépôts de clients, conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68 ainsi qu'une confirmation de la banque quant au taux préférentiel. Il est à noter que le taux demeure inchangé depuis 2010.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

La directrice des Finances.

  
Lucie Bigelow, CPA, CA

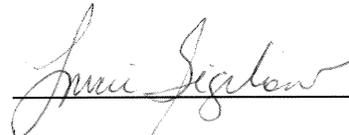
GAZIFÈRE INC.

Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

ANNÉE 2014

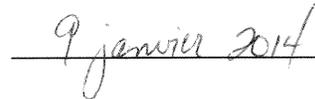
Nous détenons, ou prévoyons détenir des dépôts de nos clients durant l'année 2014. Conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68, l'intérêt à verser sur ces dépôts doit correspondre au taux préférentiel de l'institution bancaire qui administre le compte "Dépôts de clients" moins 2,5% multiplié par 97%. Puisque le taux préférentiel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 3,00%, nous prévoyons donc verser un intérêt au taux annuel de 0,485% en 2014.

Signature :



Lucie Bigelow, CPA, CA

Date :





**TD Securities**  
Corporate Cash Management  
TD Canada Trust Tower  
421 - 7th Avenue S.W., Suite 3600  
Calgary, Alberta T2P 4K9

January 2, 2014

GAZIFERE INC.

706 BOUL GREBER

GATINEAU, PQ J8V 3P8

**RE: TD Canada Trust – Prime Interest Rate.**

Please accept this letter as confirmation that TD's Prime Interest Rate was 3% as of January 1, 2014

The rate has not changed since September 9, 2010

Respectfully yours

A handwritten signature in cursive script that reads "Brenda Gair 6560".

Brenda Gair  
Assistant Manager, Corporate Cash Management  
P 403 299 8651  
brenda.gair@td.com